



Bretagne Vivante
sepnb

186 rue Anatole France
BP 63121
29231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org



COLLINES NORMANDES



LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain »

Action D3.2 Compte-rendu de la réunion de lancement du programme LIFE+ nature pour l'Airou sur le territoire du SIAES du 08 juillet 2011 à 14h00 à la Mairie de Gavray

Rédaction : Maria Ribeiro, chargée de mission LIFE au CPIE des Collines normandes

Etaient présents :

- DESDEVICES Albert, Président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Manche.
- VILLAESPESE Stéphane, Président du SIAES, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou », Communauté de Communes de Villedieu Les Poêles.
- EYCHENNE Guillaume, Technicien au Syndicat Mixte des Côtiers Granvillais.
- VATTIER Laurent, DDTM de la Manche.
- BIDOT Jacky, Maire du Mesnil-Amand, Vice-président de la communauté de communes de Gavray, Syndicat Mixte du Pays de Coutances.
- BLIN Ludovic, Représentant de la FDSEA, Mairie de La Lande d'Airou, Communauté de communes de Villedieu les Poêles.
- DUGELAY Robert, Association HYDROSCOPE
- ROSTAGNAT Loïc, Opérateur Natura 2000 « Bassin de l'Airou »
- RIBEIRO Maria, Chargée de missions LIFE, CPIE Collines Normandes.
- HESNARD Olivier, Chargée de missions, CPIE Collines Normandes.
- GERBAUD Alexandre, Stagiaire CPIE Collines Normandes.

Excusés :

- DIEUDONNEE Gérard, conseiller général, président du SMBCG.
- HALBECK Claude, conseiller général, AESN.
- BLAISE MICARD, Conseil Général de la Manche.
- LEGRAND Jean-François, Président du conseil général de la Manche.
- WEIL Stéphane, Directeur de la CATER Basse-Normandie.

Structures non représentées :

- AAPPMA « La Sienne »
- ADASEA
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- APSAM
- Association Avril
- Chambre d'agriculture de la Manche
- Communautés de communes du Pays Hayland, entre plage et bocage, de Mont-Martin-sur-Mer, de Cerisy-la-Salle, de Saint-Pois, de Percy.
- Conseil régionale de Basse-Normandie
- CREPAN
- DREAL de Basse-Normandie
- GRAPE
- Mairies de Beauchamps, de La Haye Pesnel, Du Tanu, de la Meudraquière, du Mesnil Rogues, du Mesnil Villeman, de Ver, de Bourguenolles, de Champrépus, de la Trinité, de Rouffigny.
- ONEMA
- SIVOM de Saint-Sever
- Syndicat des eaux de Cérences

Association reconnue d'utilité publique, agréée au titre de la protection de la nature.

Membre fondateur de Réserves naturelles de France et France Nature Environnement.



Résumé de la Réunion

En septembre 2010, à la suite du lancement officiel du programme européen LIFE « Conservation de la Mulette perlière sur le Massif armoricain », porté par Bretagne Vivante, des réunions d'information ont été organisées sur les territoires de chacun des cours d'eau concernés par le LIFE en Bretagne et en Basse-Normandie.

Pour l'Airou, cette réunion s'est déroulée le 8 juillet 2011 et avait pour objectif de présenter le programme aux partenaires locaux.

La réunion a commencé par un discours d'introduction du président du SIAES, M. Stéphane Villaespesa, aussi président du Comité de Pilotage Natura 2000 sur le site « Bassin de l'Airou ».

Il a montré son soutien à la démarche du programme LIFE pour la sauvegarde de la Mulette perlière, menacée par les activités dégradant la qualité de l'eau. Monsieur le Président a précisé que des dispositions seront prises prochainement concernant les rejets de la carrière de Bourguenolles.

Après un tour de table et une présentation de chacune des personnes venue assister à la réunion de lancement, le CPIE des Collines normandes a procédé à ses différentes présentations.

Présentations

➤ Présentation de la Mulette perlière sur le bassin versant de l'Airou

Olivier Hesnard, chargée d'étude au CPIE des Collines normandes, a procédé à la présentation de la Mulette perlière (caractéristiques, exigences) et Alexandre Gerbaud, stagiaire pour la CPIE des Collines normandes et encadré par le SIAES a exposé les résultats de ses premières prospections sur l'état des populations sur le bassin de l'Airou.

Maria Ribeiro, chargée de la coordination du LIFE « Conservation de la Moule perlière d'eau douce sur le Massif armoricain » a présenté le programme et l'étude de la génétique des populations des cours d'eau du LIFE en Basse-Normandie.

➤ La Mulette perlière

En introduction, un extrait du film « La forêt enchantée », tourné en Auvergne sur un inventaire de la diversité des bois de la Comté, a été diffusé. Une intervention de Gilbert Cochet y fait un rapide état des exigences, des usages et des menaces qui pèsent sur les Mulettes perlières du Massif Central.

Ensuite Olivier Hesnard a présenté la Mulette perlière pour mieux comprendre l'intérêt et les objectifs du LIFE sur cette espèce. L'espèce, naturellement exigeante, nécessite des conditions de qualité d'eau exceptionnelles. Les paramètres considérés sont le substrat, la géologie, la température, l'oxygénation, la conductivité, le pH, le taux de nitrates, de phosphates et la continuité écologique des milieux. A ses exigences spécifiques viennent s'ajouter la complexité de son cycle biologique et l'implication de poissons-hôtes tels que la Truite fario et le Saumon atlantique, espèces également sensibles à la qualité et à la continuité des cours d'eau.

En complément des inventaires de 2007, réalisés par le CPIE des Collines normandes, les prospections de 2011 ont permis d'observer une répartition des individus très localisés sur l'aval du bassin de l'Airou. Entre le Pont Isabeth la confluence avec la Sienne, 170 individus ont été dénombrés en 2011.

Les fortes exigences de la Mulette perlière, le constat d'une population vieillissante

(70-80 ans) sur l'Airou et l'absence de renouvellement (pas de classes d'âge différentes dans une même population), témoignent de l'état dégradé de nos cours d'eau.

De par ses exigences, la Mulette perlière constitue une espèce « parapluie » pour les autres espèces, c'est-à-dire que ses exigences sont telles qu'une restauration de la qualité physique et chimique du cours d'eau propice à la Mulette perlière sera également favorable à toutes les autres espèces qui fréquentent normalement l'Airou et ses affluents, y compris nous en tant qu'usager.

Alexandre Gerbaud, stagiaire du CPIE des Collines normandes, est chargé de réaliser un état des lieux du bassin versant concernant la Mulette perlière et les éventuelles menaces qui pourraient peser sur elle. Cette étude viendra abonder le plan de conservation prévu pour fin 2012. Lors de cette rencontre, il a présenté les résultats de ses prospections sur les Mulettes perlières. Au total, 209 individus ont été comptabilisés jusqu'à cette réunion. Elles sont réparties en différents « îlots » de populations entre le pont Isabeth et la confluence avec la Sienne sur les communes de Ver et du Mesnil-Amand.

Les prospections vont se poursuivre au niveau de la Lande-d'Airou suite à un témoignage de M. Philippe Bossard de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) faisant état de la présence de 200 à 300 Mulettes perlières en aval du bourg de la Lande-d'Airou.

Des recherches ont été faites sur l'Airou aux environs de la carrière mais en vain.

➤ Le programme LIFE+ « Conservation de la Moule perlière d'eau douce sur le Massif armoricain »

Le programme LIFE+ a été présenté ainsi que les différentes actions prévues entre 2010 à 2016.

Le LIFE est piloté par Bretagne vivante et coordonné en Basse-Normandie par le CPIE des Collines Normandes en partenariat avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine sur le Sarthon et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) sur l'Airou l'animation des sites Natura 2000 et des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau ainsi que la réalisation de certaines actions du LIFE. L'élevage est mené par la Fédération de Pêche du Finistère, également partenaire du programme.

Le LIFE vise à développer des actions sur les habitats et sur l'espèce entre 2011 et 2016 et à poursuivre ces actions à l'issue du programme.

L'action centrale est l'élevage en réponse aux menaces qui pèsent sur les populations de Mulettes déjà vieillissantes, et ce, avant leur disparition définitive et en attendant une restauration durable des cours d'eau, condition *sine qua non* à leur maintien dans les rivières d'origine.

Les autres actions :

- Suivis et inventaires complémentaires des populations de mulettes.
Objectif : Prospector sur l'Airou pour la mise à jour des données existantes de 2006 et compléter les inventaires sur le reste du bassin pouvant abriter l'espèce,
Prendre en compte les contraintes et activités locales pour restaurer les populations de façon durable.
- Réalisation d'un plan de conservation d'ici 2012 sur chaque cours d'eau du LIFE, prenant en compte les particularités des populations, des rivières et des contraintes qui pèsent sur le milieu et révision ou création d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
Objectifs : Envisager une réintroduction de mulettes et un maintien de l'espèce dans de bonnes conditions de milieu.

- Suivi et évaluation de la qualité de l'eau et des sédiments, avec station de mesures différentes de celles du Conseil général de l'Orne (température, oxygène dissous, saturation en O₂, conductivité, pH, nitrates, phosphates, pesticides,...) et réalisation d'un Indice Biologique Global Normalisé (basé sur la présence d'invertébrés).
Objectifs : Meilleure connaissance du milieu et évaluation des possibilités de réintroduction au vu des exigences écologiques de la Mulette perlière. Sur l'Airou, les objectifs par rapport à la qualité de l'eau (SEQ-eau) ou de la Mulette perlière ne sont pour l'heure pas atteints.
- Action de communication : un premier film a été réalisé dans le cadre du programme, une lettre d'info a été rédigée et envoyée aux partenaires locaux au moment du lancement du LIFE, des actions de sensibilisation des acteurs locaux, agriculteurs, auprès des enfants sont en cours de réflexion.
Objectifs : transmettre les connaissances sur l'espèce, favoriser une prise en compte de la moule dans les politiques et les pratiques locales.

L'objectif à l'issue du LIFE est de poursuivre ces actions et de pouvoir réintroduire les Mulettes même après le programme s'il le faut.

➤ Présentation de l'action sur le suivi de la génétique des populations des cours d'eau du LIFE en Basse-Normandie

Cette action a eu lieu le 11 et 12 mai 2011 en Basse-Normandie. Deux généticiens allemands, confirmés et spécialistes des bivalves d'eau douce, Jurgen Geist et Bernhart Gum (lui-même coordinateur d'un programme de conservation de la moule perlière en Bavière), sont venus dans la région pour réaliser les prélèvements d'hémolymphe (équivalent du sang chez les mollusques) sur plusieurs individus locaux. Il est prévu qu'un article scientifique exposant les résultats soit publié d'ici la fin de l'année (cartes génétiques des populations de Mulettes de chaque cours d'eau du LIFE).

Les différentes étapes de cette action ont été présentées puis les observations faisant état de la gravité de la situation pour les populations bas-normandes ont été exposées.

Remarque : La mise en élevage des glochidies ne sera pas possible en 2011 mais est prévue pour 2012. En effet, il a été demandé à Bretagne vivante et à la Fédération de pêche du Finistère de mettre en place un système de filtration de l'eau de la station. Ce système aura pour objectif de palier à toute éventuelle contamination des rivières bretonnes par le SHV ou le NHV, ne sachant pas si les rivières normandes en sont exemptes.

L'exclusivité de ce programme LIFE en France a été mis en avant car, en effet, un tel élevage n'a encore jamais été tenté sur notre territoire et s'avère être pour la Mulette perlière « l'opération de la dernière chance ».

Echanges et points abordés

➤ Âge des Mulettes perlières de l'Airou et perturbations du milieu

L'âge des Mulettes sur l'Airou n'a pas été estimé ni dans le cadre du LIFE et par d'autres acteurs en Basse-Normandie. Les estimations se sont basées le plus souvent sur des sources bibliographiques (Estimation sur l'Elez en Bretagne). Cette méthode nécessite des animaux déjà morts dont il ne reste que la coquille et des moyens logistiques ou financiers non prévus dans le cadre du LIFE. La mortalité et le nombre de coquilles retrouvées est faible sur l'Airou. Ce qui signifie qu'il faudrait récolter et sacrifier des individus pour avoir un échantillonnage des différentes classes d'âges de la population de l'Airou. Ceci

n'est **absolument pas envisageable** étant donné le statut de protection au niveau nationale de l'espèce et le niveau de rareté de la population. Rappelons que la destruction d'individus vivants est interdite par l'Arrêté du 23 avril 2007 pour la protection des Mollusques sur le territoire métropolitain et que le LIFE vise à préserver les populations de Mulettes perlières et non à les détruire.

De plus, la présence d'individus qui ont atteints leur taille maximale et qui sont tous de la même taille nous montre que leur âge est identique et très avancé (estimé à plus ou moins 70 ans), sur tous les cours d'eau bas-normand, y compris l'Airou.

Nous avons donc à faire à des populations vieillissantes qui ne se renouvellent plus (même si le phénomène de reproduction est avéré). La présence d'individus de différentes tailles témoignerait de la présence de différentes classes d'âge et donc du renouvellement des populations. Cette observation a été faite sur le Bonne Chère et a permis de conclure sur un renouvellement des populations datant de moins de 10 ans.

Ce constat suffit à comprendre l'urgence à agir pour la sauvegarde des Mulettes de Basse-Normandie et de Bretagne, même sans connaître l'âge très précis de chacun des individus.

Les Mulettes atteignent l'âge adulte à une 20aine d'année, selon les individus. Elles ont actuellement environ 70 ans. Ce qui signifie qu'elles ont commencé à subir les conséquences des modifications de la qualité de leur milieu et que les derniers renouvellements ont eu lieu il y a 40 à 50 ans.

➤ Renouvellement des populations de Mulettes perlières

En Basse-Normandie

Le cycle complexe de la Mulette perlière et le constat du non renouvellement des populations sur le bassin de la Rouvre notamment a poussé le CPIE des Collines normandes à en rechercher les causes.

Question 1 : les poissons sont-ils porteurs de glochidies ? (Ce qui signifie que des mulettes se sont reproduites et que certaines ont survécues au passage dans l'eau libre avant la fixation sur les branchies de poissons, cf Cycle de la Mulette)

En 2009, des pêches électriques réalisées par l'ONEMA sur la Rouvre ont permis d'observer une larve sur les branchies d'une Truite fario (hôte préférentiel sur la Rouvre). La très faible densité de Mulette diminue d'autant plus les chances de renouvellement mais le cycle est démarré et les stades se succèdent jusqu'au stade sur les poissons-hôtes. C'est après ce stade que toutes traces de la présence de jeunes Mulettes disparaissent. Ce constat nous laisse penser qu'elle se reproduit mais qu'elle ne se renouvelle plus en raison de la mauvaise qualité du sédiment.

Question 2 : La reproduction a-t-elle toujours lieu en 2011 ?

En 2011, les suivis de gravidité (présence de glochidies dans les branchies des Mulettes) sur l'ensemble des cours d'eau du LIFE ont permis de conclure que la reproduction est toujours effective dans nos rivières.

En Bretagne

Sur le Bonne Chère, il a été observé récemment une cinquantaine de jeunes Mulettes de 23 à 50mm. Ces tailles correspondent à des âges inférieurs à une dizaine d'année. Ces observations témoignent d'une reproduction et du renouvellement toujours effectif sur ce cours d'eau et assez récent étant donné la longue durée de vie de l'espèce (une 100aine d'années).

➤ Colmatage et renouvellement des populations de Mulettes perlières en Basse-Normandie

En plus des recherches faites sur la Rouvre, comme décrit précédemment, il est constaté sur le terrain une variation de la physionomie du substrat lié à la granulométrie. Le colmatage a été corrélé à l'absence de Mulettes perlières. Des sédiments constitués de pierres et de sables grossiers abritent des Mulettes perlières en nombre plus ou moins important selon les sites. A l'approche d'abreuvoirs sauvages, par exemple (mais il existe de nombreuses autres causes comme les retenus d'eau, l'absence de végétation en bord de cours d'eau, l'absence de haies...etc), les sédiments sont fortement colmatés et moins de Mulette perlière, voire aucune, n'est observé jusqu'à retrouver un sédiment plus favorable.

De plus, des travaux de recherche ont démontré que les jeunes individus de Mulettes qui vivent les 5 à 10 premières années de leur vie enfouies dans le sédiment sont très sensibles aux modifications des paramètres du milieu tels que la concentration en éléments minéraux et l'oxygénation du sédiment.

Le colmatage des fonds est mis en cause dans le non renouvellement des populations car il se traduit par une mauvaise circulation de l'oxygène dans les sédiments. Cette hypothèse a été soutenue par un spécialiste de la Mulette perlière et des milieux aquatiques lors de sa venue en mai 2011 sur l'ensemble des six sites du Massif armoricain, suite à des analyses du sédiment. Après la réunion, des analyses de sédiments estivales sont venues confirmer ce constat de mauvais état du substrat.

Il est important de tenir compte de l'ensemble des paramètres et enjeux et non du seul colmatage des fonds.

➤ Localisation des populations de Mulettes perlières

Les premières recherches de Mulettes dans l'Orne se sont basées sur les sources bibliographiques (« Catalogue des Mollusques observés dans le département de l'Orne » datant de 1903). De façon générale, la bibliographie dans l'Orne faisait état de la présence de Mulettes perlières dans le passé aux mêmes endroits que dans les secteurs où elles ont été retrouvées.

Pour l'Airou, les prospections sur la Mulette ont démarrées après qu'un naturaliste ait récolté une coquille de Mulette perlière sur l'Airou dans le cadre de ses prospections visant d'autres groupes et sans se référer à la bibliographie. Depuis, des prospections ont mis en évidence la présence d'une population située entre la confluence avec la Sienne et le Pont Isabeth (2006 puis 2011). Les données de 2011 correspondaient dans l'ensemble aux mêmes localisations que celles de 2006.

Sur l'Airou, les Mulettes perlières se trouvent principalement en aval car elles y trouvent les conditions nécessaires à leur survie et à leur reproduction même si le renouvellement n'a pas lieu.

➤ Adaptation des Mulettes perlières aux contraintes locales

En raison de la présence de Mulettes perlières de nos jours sur l'Airou, nous pouvons penser que les adultes se sont habitués aux conditions locales. Cependant l'absence de renouvellement prouve une fois de plus que les jeunes individus sont très sensibles à la qualité de l'eau et du sédiment malgré les efforts en cours notamment au niveau agricole et assainissement.

Il est indiqué que l'Airou et la Manche sont déjà bien préservés par rapport à d'autres départements et d'autres cours d'eau plus dégradés.

Il est rappelé que la Mulette perlière doit être perçue comme un indicateur de la qualité de l'eau. Elle nous montre que les efforts sont à poursuivre même si les partenaires du programme LIFE sont conscients du niveau d'exigence et des efforts déjà faits. De plus, la présence de l'espèce et l'absence actuelle de son

renouvellement prouve qu'il est possible d'atteindre les niveaux de qualité nécessaires à la Mulette.

➤ Qualité de l'eau et des sédiments de l'Airou

- Analyse des sédiments

Dans le cadre du LIFE, il est prévu d'analyser les sédiments pour connaître leurs caractéristiques. Les paramètres mesurés sont le pH, la conductivité et la capacité de circulation de l'oxygène dissous. Ces paramètres sont les plus discriminants pour les jeunes Mulettes perlières qui vivent enfouies dans le sédiment.

- Agriculture et nitrates

Des travaux de recherches ont démontré une sensibilité des Mulettes à des taux de nitrate supérieurs à 8mg/L. Ces travaux s'étant déroulés en conditions contrôlées, ces résultats sont à modérer et donnent un ordre d'idée sur les valeurs dont nous devons nous rapprocher. Ici aussi, la Mulette représente un indicateur de la qualité de l'eau et révèle un rejet inapproprié sur le bassin. L'étude de cette espèce indicatrice de la qualité de l'eau est une occasion de réfléchir à de nouvelles alternatives pour diminuer l'impact des activités d'un territoire.

Le CPIE des Collines normandes a insisté sur le fait que le nitrate n'est pas le seul élément perturbateur de la qualité du milieu (il y a également les phosphates, le pH, la conductivité, la température de l'eau, les obstacles à la continuité écologique de la rivière...etc).

L'important est que tous les acteurs locaux prennent conscience de l'urgence à rétablir la qualité de l'eau, non seulement pour la Mulette, mais également pour les autres espèces et les usagers et consommateurs de l'eau de l'Airou.

- Carrière

Concernant la carrière, M. le Président du copil Natura 2000 du site « Bassin de l'Airou » a entamé des démarches auprès des services de l'Etat pour les informer des mesures observées proches de la carrière sur l'Airou pour la conductivité et le pH.

Il est rappelé que la conductivité informe sur le niveau de minéralisation du cours d'eau et qu'une forte concentration en éléments minéraux est à l'origine de prolifération inhabituelle (ponctuelle ou diffuse dans le temps) de microalgues, elle-même à l'origine du colmatage des fonds.

Aucune Mulette n'est vue aux abords de la carrière et aucun témoignage ne fait mention de l'espèce sur cette zone. Il n'est pas possible d'évaluer l'impact de la carrière directement sur les populations mais plutôt indirectement sur la qualité de l'eau par des mesures régulières. De plus, les coquilles des Mulettes sont rapidement dissoutes par l'eau de l'Airou qui s'écoule sur une roche siliceuse (plutôt acide, naturellement entre 6.5 et 7.9), donc aucune trace ne peut être retrouvée.

L'impact de la carrière avait été prouvé il y a quelques années, sur les populations de Saumons atlantiques dont le nombre de géniteurs avait fortement chuté suite à des rejets polluants de la carrière.

Il est rappelé que tout comme les nitrates, les rejets de la carrière ne sont pas les seuls éléments déclassant de la qualité de l'Airou.

- Mesure des Matières en Suspension (MES) dans le cadre du LIFE

Les partenaires du LIFE sont bien conscients de l'importance de mesurer les MES, le programme LIFE est un moyen initiateur des actions sur un territoire. Les MES n'ont pas été mesurées dans le cadre du LIFE

car des choix ont dû être faits en raison des coûts des mesures, des différentes actions à développer directement sur l'espèce et de l'enveloppe financière du programme. Il a été décidé de mesurer des causes pouvant être liées ou engendrer un colmatage des fonds, comme les concentrations en nitrates et en phosphates, la température de l'eau, la conductivité,...etc.

A titre d'information, les MES sont mesurées au niveau de la station de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à Ver.

- Assainissement collectif

Un rappel est fait sur l'objectif d'atteindre une bonne qualité de l'eau pour 2015. La valeur limite de nitrate qui correspond au niveau « bon » est une concentration maximale de 10mg/L. La Mulette, quant à elle, préfère des concentrations proches de 8mg/L. Ces deux valeurs montrent que la Mulette perlière peut être perçue comme un indicateur de la qualité de l'eau allant dans le même sens que les objectifs définis sur le bassin Seine-Normandie.

L'accent a été mis sur l'importance d'identifier les différentes sources de dégradations du milieu et de la qualité de l'eau et de les hiérarchiser. Il est précisé que cette action est prévue dans le cadre du plan de conservation prévue pour fin 2012 et se base sur les travaux de 2011 et 2012.

Le CPIE des Collines normandes a insisté sur le fait que l'objectif du programme n'est pas de pointer du doigt des acteurs et de mettre fin aux activités du territoire mais de concilier activités, sensibilités de l'espèce et amener à réfléchir sur les moyens d'améliorer la qualité de l'eau et du sédiment.

➤ Présence de la Mulette perlière sur l'Airou et historique des activités et éventuelles perturbations sur le bassin

Il a été demandé de faire des recherches sur l'historique des activités du bassin de l'Airou et des impacts sur la Mulette dans le passé.

Le CPIE des Collines normandes a rappelé que la prise de conscience sur la rareté et les menaces qui pèsent sur les espèces sensibles ou non est très récentes. Cette information sur l'impact dans le passé sur les populations de Mulette perlière de pollutions éventuelles en lien avec les activités sur l'Airou et ses affluents n'est mentionnée nulle part. Seuls de rares témoignages de la présence de l'espèce sont transmis sur certains cours d'eau.

De plus, la prise en compte des mollusques et plus précisément de la Mulette perlière est très récente.

Compléments d'information :

Pour les Mollusques en général (hormis la Mulette perlière qui n'a jamais été comestible), l'arrêté ministériel du 24 avril 1979 fixe la liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux est interdit ou limité.

L'arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des Mollusques protégés sur le territoire métropolitain y compris la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*).

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** du Parlement européen et du Conseil du **23 octobre 2000** établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle demande aux états d'atteindre un bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques d'ici 2015.

La DCE est décliné en droit français par la **loi sur l'eau du 30 décembre 2006** qui fixe les axes et les outils pour répondre aux objectifs (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux déclinés en France en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Il est rappelé que ce n'est qu'à la suite de ces textes de loi que la Mulette perlière et la qualité de l'eau ont été suivis de près et pas avant. Cette prise de conscience est donc très récente, ce qui explique l'absence d'information sur le suivi des populations de Mulette perlière en lien avec le fonctionnement des moulins, le développement de l'agriculture et des industries, le traitement des déchets et des rejets...

De plus la longévité de l'espèce (centaine d'année) et de l'homme (en moyen 70-80 ans) ne permet pas de garder en mémoire ou de transmettre des témoignages, en particulier sur une espèce initialement « commune » dans nos rivières.

➤ Régime alimentaire de la Mulette perlière

Des échanges avec des tchèques qui pratiquent l'élevage des Mulettes perlières et qui travaillent activement à la sauvegarde de l'espèce dans leur pays ont permis de comprendre le régime alimentaire de la Mulette perlière. Elle se nourrit de matières organiques très fines et dissoutes en très faible concentration provenant de la dégradation de végétaux de prairies humides localisées en bord de cours d'eau. C'est la diffusion et filtration progressive à travers le substrat de ces matières organiques qui une fois à la rivière vont nourrir les populations de Mulette perlière. Il est rappelé que cet apport n'a absolument rien à voir avec le rejet de matières végétales directement dans la rivière (comme des tontes de pelouse) qui peuvent causer le colmatage direct ou indirect (proliférations algales (eutrophisation)) et/ou des fonds. En effet, des fonds colmatés peuvent menacer la bonne respiration des Mulettes perlières.

➤ Comestibilité de la Mulette perlière

La Mulette perlière n'est pas comestible. Ne nombreux témoignages font état de l'utilisation de la Mulette pour ces perles (1 Mulette sur 1000 peut produire accidentellement des perles exploitables) mais jamais pour sa consommation.

- Pour toute information complémentaire :

Site internet (lien provisoire) : <http://www.life-moule-perliere.org/accueilmoule.php>

Contact :

Maria Ribeiro, chargée de mission LIFE au CPIE des Collines normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Le Moulin - 61100 SÉGRIE-FONTAINE
Tél : 02.33.96.79.70 / Fax : 02.33.64.99.72
Ligne directe : 02.33.96.69.40
E-mail : m.ribeiro@cpie61.fr
<http://www.cpie61.fr>